



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID : 081-218102572-20230918-2023DEL40-DE



Date de la convocation
12 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 23/40

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Franck GALINIÉ, Béatrice TEULIER, Emile DELPOUX, Patricia RAINESON, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLET, Georges MASSON, Patrick SIRVEN, Isabelle BETTINI, Vincent MARTY

Membres Excusés :

Thierry CAYRE pouvoir à Patrick CENTELLES
Camille DEMAZURE pouvoir à David DONNEZ
Nathalie COUVREUR pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO
Laurence GAVALDA pouvoir à Franck GALINIÉ
Marjorie MILIN

Membres absents :

Christophe TAUZIN, Patrick MARIE,

Secrétaire : Dalila GHODBANE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération**DÉNOMINATION DE VOIES**

RAPPORTEUR : Didier BUONGIORNO

Suite à la mise au norme Française AFNOR XP Z 10-011 entrée en vigueur en janvier 2023, qui stipule que toute adresse normalisée possède un numéro et un nom de voie ayant faite l'objet d'une délibération par le conseil municipal de la commune. Il est nécessaire de nommer les voies inexistantes pour chaque habitation.

Nombre de votants :
26

Cette démarche est initiée afin de faciliter la distribution du courrier et l'intervention des services de secours.

Adopté à l'unanimité

Il est donc proposé de dénommer les voies :

- **Chemin Bas de Puech Rouge** au lieu-dit « Puech Rouge »
- **Chemin Bas de Savin** au lieu-dit « Savin »
- **Impasse Bel Air** Lieu-dit « Bel Air »
- **Chemin de Puech Moutou** Lieu- dit « Puech Moutou »

Il est proposé la numérotation suivante des parcelles.

- **Chemin Bas de Puech Rouge**
AR 366 n°1, AR389 n°2, AR390 n° 3, AR252 n°4, AP24 n°5, AP89 n°10, AP90 n°11, AP100 n°12, AP99 n°13

- **Chemin Bas de Savin**
AP125 n°1, AP124 n°5, AP37 n°2

- **Impasse Bel Air**
C1050 n°145

- **Chemin de Puech Moutou.**
C1077 n°130, C1078 n°100

LE CONSIEL MUNICIPAL

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE de donner les noms et les numéros de voies comme exposés ci-dessus.

Le Maire



David DONNEZ



Le secrétaire de séance



Dalila GHODBANE